

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

APPEL A CANDIDATURE

La Commune de Palavas-les-Flots envisage une proposition de mise en place d'une activité sur le domaine public portuaire dont la réalisation nécessite une occupation du domaine public. Cette occupation étant de nature économique, il convient de soumettre la procédure aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

En effet, afin de répondre aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la Commune de Palavas-les-Flots procède à une sélection des candidats préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

La Commune de Palavas-les-Flots propose d'occuper le domaine public portuaire comme suivant :

Surface de l'occupation proposée	- 22m ² de surface à usage exclusif et une place sur un ponton
Type de surface	Une plateforme béton pour l'installation d'un bâtiment provisoire de vente et stockage et une place sur un ponton pour l'installation d'un bateau de taille inférieur à 6.5m,
Objet de l'activité	- Ecole nautique Code NAF : P. 855110
Adresse	Quai de l'île CAZOT Palavas-les-Flots (34 250)
Durée	5 ans

Cette publicité pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous www.palavaslesflots.com à la rubrique « Ma Ville » sous rubrique « Marché Public », sur la plateforme dédiée aux marchés publics : <https://www.marches-publics.info> et sera affichée en mairie.

Renseignements et propositions d'offres :

Dans le cas d'une candidature, un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées (*voir annexe*) est à déposer **avant le 7/05/2021 à 12h** sur la plateforme dédiée aux marchés publics, accessible à l'adresse url suivante : <https://www.marches-publics.info> ou à l'adresse ci-après :

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE
16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les demandes de renseignements administratifs et propositions d'offres doivent être adressées par écrit à :

Mairie de Palavas-les-Flots
Service marchés publics
16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34250 Palavas-les-Flots
Téléphone/Mail : 04 67 07 73 00 /
mairie@palavaslesflots.com

Des informations techniques et visites sur les lieux peuvent être demandées auprès de :

Monsieur Bruno JEANJEAN
Maître de Port
Capitainerie du Port de Plaisance
04.67.07.73.50 -
port@palavaslesflots.com
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les dossiers peuvent être déposés en Mairie, envoyés sous pli cacheté auprès du service marchés publics de la ville de Palavas les flots ou déposé numériquement sous forme dématérialisé sur la plateforme dédiée.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

Le vendredi 7 mai 2021 à 12h00

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

Les pièces de candidature à joindre impérativement avec l'offre sont précisées dans le règlement de consultation.

En l'absence de toute proposition à l'issue de la présente publicité, un titre habilitant un pétitionnaire pourra être délivré sous forme d'arrêté municipal.

En cas de propositions concurrentes, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des dossiers reçus avant cette date selon un critère financier (*redevance proposée pour l'occupation*) et un critère technique relatif à l'activité proposée (*projet commercial proposé et intégration architecturale*). Ces critères sont détaillés dans le règlement de consultation.

Les candidats sont informés que la commune peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation.

Le candidat retenu sera chargé de l'exploitation d'un espace réservé au travers un titre d'occupation du domaine public. A ce titre, il lui reviendra :

- La gestion et l'entretien des équipements mis à disposition,
- La promotion, l'animation, et la valorisation de l'espace mis à disposition,
- La gestion administrative, technique et financière de l'espace mis à disposition,

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

Il sera alors exclu de toute intervention de la commune dans ces éléments, en dehors des cas prévus par le titre d'occupation du domaine public faisant suite à la présente.

Dans le cadre de la promotion et la valorisation de l'espace mis à disposition, toute installation de publicité est soumise à autorisation préalable de la commune, en application des dispositions du Règlement local de publicité.

En outre, le candidat retenu fera son affaire du raccordement à tous les réseaux nécessaires à l'exploitation projetée. A cet effet, la commune ne prendra pas à sa charge le raccordement ou les frais relatifs aux réseaux d'eau potable, d'évacuation des eaux pluviales et eaux usées, ou de télécommunication. Quant aux réseaux électriques, une borne d'accès sera mise à disposition du candidat retenu et ce pour les seuls besoins de l'exploitation (éclairage d'enseigne exclu expressément).

Aucun emplacement supplémentaire ne sera consenti à l'occupation hormis les espaces mentionnés dans la présente consultation. L'emplacement destiné à l'accueil du public est fourni non aménagé. Il appartiendra au candidat retenu de procéder, à ses frais, à l'aménagement de la surface.

L'emplacement sur le ponton est consenti pour l'installation d'un bateau dont la taille ne pourra être supérieure à 6.5m. Le candidat retenu ne pourra en aucun cas disposer plus d'un bateau sur l'emplacement.

Afin de procéder à l'application du bon tarif, le candidat décrira avec précision le bateau utilisé sur l'emplacement.

Si l'occupant décide de modifier le bateau utilisé sur l'emplacement, il en informera au préalable la commune qui modifiera, sous réserve d'accord, le titre d'autorisation.

En cas de contentieux, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 Montpellier

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel : 04.67.54.81.00, greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Fait, affiché et publié à Palavas-les-Flots,
le 27 avril 2021

Sont joints à cet avis de publicité :

1. Un plan de situation – Page 4
2. Règlement de consultation – Page 6
3. Liste de pièce à joindre au dossier – Page 9
4. Attestation sur l'honneur – Page 10
5. Proposition de redevance – Page 11
6. Fiche d'identité – Page 12

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE



COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pour exploitation d'un espace de 20m² sur un espace dédié

La présente consultation a pour objet de confier l'exploitation d'une activité d'école nautique dédiée aux Kite-surf sur une surface de 22m²environ.

Une convention d'occupation du domaine public sera établie entre l'entreprise désignée à l'issue de la consultation (*le titulaire*) et la commune de Palavas-les-Flots représentée par son maire, M. Christian JEANJEAN. A défaut d'offre concurrente, la proposition d'occupation du domaine public prendra la forme d'un arrêté municipal selon les conditions définies dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de consultation.

Lors de la remise des offres, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

- **Un dossier de référence** contenant :
 - Le Kbis ou les statuts de la société à jour (*moins de trois mois*), ou document équivalent permettant d'apprécier l'existence de l'entreprise,
 - Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée pour la durée susvisée, ou un devis illustrant l'accomplissement des démarches administratives relatives aux assurances,
 - L'attestation sur l'honneur (*Page 9*) datée et signée,
 - Un document libre listant les expériences, certifications et formations éventuelles du candidat et/ou ses employés sur une activité similaire au cours des cinq dernières années,
 - Un mémoire technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée. Ce mémoire techniquement pourra être composé de tous les documents que le candidat jugera utile à la description de son activité,
 - La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat (*Page 10*),
 - La fiche d'identité du candidat (*page 11*),

Une liste des pièces composant le dossier de référence est disponible en annexe.

La date limite de remise des offres est fixée au 7 mai 2021 à 12h00.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. **Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.**

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

Les dossiers seront impérativement remis selon les modalités suivantes :

- Une enveloppe cachetée contenant le dossier de référence, portant la mention « **DOSSIER DE REFERENCE** »;

Cette enveloppe sera obligatoirement cachetée et comportera le nom de l'entreprise et la mention :

**« CONSULTATION POUR L'EXPLOITATION
ECOLE NAUTIQUE
NE PAS OUVRIR »**

- Un dossier unique, sous format ZIP ou RAR, sans verrouillage par mot de passe, qui sera composé de documents utiles à la consultation. Les documents électroniques composant le dossier seront restreints aux formats suivants : WORD, DOC, RTF, EXCEL, PDF, JPEG, PNG, MPEG, AVI.

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée ou déposée numériquement de sorte à permettre de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

L'enveloppe cachetée ou le document numérique sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

MONSIEUR LE MAIRE

HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS

16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE

BP 106

34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS

16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE

34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX

Heures d'ouverture de la Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS

Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Hors jours fériés.

- Soit déposée numériquement sur la plateforme dédiée ;

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE
Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- La rémunération – Redevance d'occupation du domaine public proposée,
- La qualité du service - Expérience du candidat, qualité de l'activité proposée,

Critères de jugement des offres	Pondération
<p style="text-align: center;">Rémunération</p> <p>- Redevance (40%) <i>La rémunération est calculée comme suit : 40 x (le prix de l'offre la mieux-disante / le prix de l'offre du candidat)</i></p>	40%
<p>- La qualité du service (60%)</p> <ul style="list-style-type: none">○ Expérience et références du candidat (30%) – CV, Attestations de formations et diplômes en lien avec l'activité proposée,○ Qualité de l'activité proposée et des prestations proposées (30%) – Description et prix des activités proposés – Tarifs, horaires et dates d'ouverture,	60%

La Ville de PALAVAS-LES-FLOTS peut apporter des modifications, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus auprès de :

Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS
Secrétariat général – Boulevard du maréchal
JOFFRE
BP 106
34 250 Cedex
Tél : 04.67.07.73.00
Courriel : mairie@palavaslesflots.com

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE ECONOMIQUE

(Article L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

Toute personne souhaitant déposer un dossier d'occupation du domaine public en vue doit fournir les documents suivants :

- K-bis et statuts de la société à jour, *ou équivalent.*
En cas de formation de société, tout document illustrant la future existence de la société.
- Certificat ou devis d'assurance couvrant l'activité exercée,
Un certificat d'assurance devra être fournie impérativement à l'issue de la consultation.
- L'attestation sur l'honneur datée et signée, *jointe dans le dossier.*
- Un document de format libre listant les expériences, formations et certifications éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des cinq dernières années
(Exemple : CV),
- Un dossier technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée *(Le dossier pourra comprendre des photos illustratives du projet et se devra d'être le plus précis possible. Le dossier technique devra impérativement comprendre une description précise des bateaux utilisés dans le cadre de l'activité.),*
- La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat,
- La fiche d'identité du candidat,

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Je soussigné ;
Représentant la société ;

Déclare sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à ne procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du jugement).

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquittée les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des L 5212-1 à L 5212.11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Fait à ; Le ;
NOM, PRENOM et SIGNATURE :

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

PROPOSITION DE REDEVANCE POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Je, soussigné, représentant la
société,
immatriculée
au RCS de, propose une redevance générale et
annuelle de :

_____ €,

c'est-à-dire euros qui sera
décomposé comme suit :

- Un forfait de commerce sans fond de 1 080€,
- Un forfait Droit d'usage par bateau défini ainsi (maximum 1):
 - o 956.00€ pour un bateau dont la taille est inférieure à 6.51m,
- Un forfait Occupation du domaine public de 572€,
- Une participation volontaire complémentaire de _____€,

Les montants sont exprimés toute taxe comprise (TTC).

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
ECOLE NAUTIQUE

FICHE D'IDENTITE DU CANDIDAT

FICHE d'identité du candidat et son représentant,

- Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise candidatant :

- Nom et Prénom du représentant disposant de la capacité à engager juridique l'entreprise :

- Adresses postale :

- Adresse électronique :

- Numéros de téléphone et de télécopie :

Fait à..... ; Le

Signature du représentant :